

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Avril 2026

L' an 2026 et le 7 Avril à 19 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de  
GUERRIER Pascal Maire

**Présents** : M. GUERRIER Pascal, Maire, Mmes : BRETON Nathalie, BUESSINGER Céline, CHOSSON Pascale, COCAGNE Sandrine, COCATRIX Sabine, LAVERGE Sandrine, MILLET Aline, MM : BARRAU Nicolas, BAZILLE Guillaume, GUILLÉ Grégory, LE LIARD Benjamin, OKSENHENDLER Cédric, SALMON Hervé

**Excusé ayant donné procuration** : M. CHAUVIN Julien à M. GUERRIER Pascal

**A été nommé secrétaire** : BARRAU Nicolas

#### SOMMAIRE

- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES TERRITOIRE D'ENERGIE 28 - 25 07042026
- Approbation du CFU 2025, budget Commune - 20 07042026
- Affectation des résultats, budget commune - 21 07042026
- Approbation du BP 2026, budget commune, vote du taux de la fongibilité - 22 07042026
- Vote des taux d'imposition 2026 - 23 07042026
- Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Assainissement de la Région de Thimert - 24 07042026
- Convention de financement et de transfert de domanialité entre le département d'Eure-et-Loir et les communes relative à l'aménagement de la déviation de la RD 939 - Tranche 2 - 26 07042026
- Emprunt au crédit agricole - 27 07042026

#### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES TERRITOIRE D'ENERGIE 28**

**réf : 25 07042026**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en tant que collectivité adhérente à Territoire d'Energie (TE28), il appartient à la collectivité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Conformément à l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Territoire d'Energie Eure et Loir.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **DÉSIGNE M. BARRAU Nicolas comme représentant titulaire de la commune à l'Assemblée générale du TE28, et M. OKSENHENDLER Cédric comme représentant suppléant.**

#### **Approbation du CFU 2025, budget Commune**

**réf : 20 07042026**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 43 24NOV2021 du 24 novembre 2021 protant sur l'expérimentation du compte financier unique en lien avec la direction départementale des finances publiques,

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du budget de la commune de Thimert-Gâtelles,

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Thimert-Gâtelles,  
Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,  
Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,  
Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique,  
Considérant les éléments susvisés,

Sous la présidence de M. Hervé SALMON, le conseil municipal à l'unanimité, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le compte financier unique 2025 du budget de la commune,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Affectation des résultats, budget commune**

**réf : 21 07042026**

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **63 055,90€**
- R 002 - Résultat de fonctionnement reporté **429 924,29€**

#### **Approbation du BP 2026, budget commune, vote du taux de la fongibilité**

**réf : 22 07042026**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 082 274,29€**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 197 010,00€**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : **1 082 274,29€**
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : **1 197 010,00€**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, le taux de la fongibilité accordé au maire à hauteur de **7,5%**.

#### **Vote des taux d'imposition 2026**

**réf : 23 07042026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,  
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 19 mars 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2026,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.32%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 26.07%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

TH : 8.58%

TFPB : 36.32%

TFPNB : 26.07%

2. de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Assainissement de la Région de Thimert**

**réf : 24 07042026**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert.

Font acte de candidature comme suit :

- Titulaire : Pascal GUERRIER
- Suppléant : Guillaume BAZILLE

Suite au vote, ont été déclarés élus comme suit, à l'unanimité :

- Titulaire : Pascal GUERRIER
- Suppléant : Guillaume BAZILLE

#### **Convention de financement et de transfert de domanialité entre le département d'Eure-et-Loir et les communes relative à l'aménagement de la déviation de la RD 939 - Tranche 2**

**réf : 26 07042026**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal la convention de financement et de transfert de domanialité entre le Département d'Eure-et-Loir et les Communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur-Marville et Thimert-Gâtelles relative à l'aménagement de la déviation de la RD 939 - Tranche 2.

La commune de Thimert-Gâtelles n'étant concerné que sur le plan de transfert de domanialité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une voix contre :

- **Autorise** Le Maire à signer et à mettre en oeuvre la convention de financement et de transfert de domanialité entre le Département d'Eure-et-Loir et les Communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur-Marville et Thimert-Gâtelles relative à l'aménagement de la déviation de la RD 939 - Tranche 2

#### **Emprunt au crédit agricole**

**réf : 27 07042026**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation du restaurant scolaire vont être réalisés sur la commune.

Après étude des propositions d'offres de crédits, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Val de France.

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France un prêt moyen terme d'un montant de 300 000 Euros, d'une durée de 15 ans, au taux fixe de 3.75%, avec des échéances constantes et une périodicité trimestrielle, Frais de dossier : 300 Euros.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le contrat avec le Crédit Agricole Val de France et toutes pièces y afférentes.

### **Questions diverses :**

- Vérification des cimetières et leurs concessions : 3 élus : Sandrine Cocagne, Sandrine Laverge et Nathalie Breton
- Animation Plan de mare - Guilandru - organisé par le conservatoire d'espaces naturels de la région - samedi 25 avril 2026 à partir de 14h
- Assemblée Générale de l'AST - samedi 25 avril 2026 à 10h - Grégory Guillé
- Organisation du 08 mai : Sandrine Cocagne et Sabine Cocatrix
- Conséquences des travaux de construction de maisons vers le 16 rue de Moulou - Bas côté de la chaussée abîmé par le passage des engins. Voir avec les propriétaires pour remise en état.

### **Point fête du 13 juin 2026 :**

- Réception de différents devis
- Création d'un comité des fêtes : Proposition des statuts à étudier
- Tenue du bureau : Besoin d'un président, un ou une secrétaire et 1 trésorier
- Demande de volontaires : Cédric O, Sandrine C, Nathalie B, Nicolas B, Céline B.